

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

Date de la convocation : 19 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUINEHEUX - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. MALTAVERNE, M. LARDEUX, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) :

Etai(ent) absent(s) : M. PINEAU, Mme GENTILHOMME, Mme TROMEUR,

Secrétaire de séance : M. POCHE

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du PV du dernier conseil municipal
- ▶ Désignation d'un secrétaire de séance
- ▶ Révision de la carte communale
- ▶ Attribution du marché : viabilisation du lotissement des Vignes 5^{ème} tranche
- ▶ Devis branchement eau potable maisons Mayenne Habitat
- ▶ Devis branchement eaux usées eaux potables maisons Mayenne Habitat
- ▶ Devis rénovation de l'allée entre le bourg et Les Anges
- ▶ Devis ordinateur secrétariat de mairie, Pack Office et écran de projection
- ▶ Devis transfert des données logiciel métier
- ▶ Achat mutualisé d'une meuleuse
- ▶ Demande de remise exceptionnelle des arrhes de la location de salle
- ▶
- ▶ Questions diverses

Points ajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

▶

Le PV du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D2025-020 : RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

La carte communale de St Quentin les Anges a été validée en 2017. Aussi, pour maintenir l'activité économique sur le territoire et attirer les entreprises, une révision simplifiée de la carte communale doit être envisagée pour actualiser les zonages de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de:

- **VALIDER** le principe de modification simplifiée de la carte communale actuelle
- **LANCER** la consultation pour retenir un cabinet d'étude en charge de l'élaboration

- **AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

**D2025-021 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
VIABILISATION LOTISSEMENT DES VIGNES 5^{EME} TRANCHE LOT 1.A ET LOT 2**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 8 offres ont été reçues dans le cadre de la consultation relative à la viabilisation du lotissement des Vignes 5^{ème} tranche. Le montant des travaux (lots 1.a, 2) avait été estimé à 120 200 €HT.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1.a: PIGEON TP Loire Anjou – 94 804.60 € HT

Lot 2: ASR TP ELEC – 24 624.00 € HT

Soit un montant total de 119 428.60 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de:

⇒ **RETENIR** les entreprises dans les conditions définies ci-dessus

⇒ **AUTORISER** le Maire à signer les pièces du marché et toutes pièces s'y rapportant.

**2025-022 : DEVIS BRANCHEMENT EAU POTABLE MAISONS MAYENNE HABITAT
2-4 RUE DE L'AUBÉPINE**

Concernant le branchement au réseau eau potable des 2 maisons Mayenne Habitat (2-4 rue de l'Aubépine) dans le lotissement, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition n°06-564042 de Véolia d'un montant total de **2 401.03 € HT (2 881.24 € TTC)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le projet de branchement au réseau eau potable des 2 maisons Mayenne Habitat dans le lotissement,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Véolia pour un montant total de **2 401.03 € HT (2 881.24 € TTC)**.

**2025-023 : DEVIS BRANCHEMENT EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES
MAISONS MAYENNE HABITAT 2-4 RUE DE L'AUBÉPINE**

Concernant le branchement aux réseaux eaux usées et eaux pluviales des 2 maisons Mayenne Habitat (2-4 rue de l'Aubépine) dans le lotissement, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Communauté de Communes du Pays de Craon :

- de **3 219.64 € HT (3 863.57 € TTC)** pour le branchement eaux usées

- de **1 625.60 € HT (1 967.26 € TTC)** pour le branchement eaux pluviales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le projet de branchement aux réseaux eaux usées et eaux pluviales des 2 maisons Mayenne Habitat dans le lotissement,

ACCEPTE les devis de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour les montants respectifs de **3 219.64 € HT (3 863.57 € TTC)** et de **1 625.60 € HT (1 967.26 € TTC)**.

DEVIS RÉNOVATION DE L'ALLÉE ENTRE LA SORTIE DE BOURG ET LES ANGES

Concernant la rénovation de l'allée entre la sortie de bourg et le hameau des Anges, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de l'entreprise ATPG d'Ombree d'Anjou d'un montant de 4 531.50 € HT (5 437.80 € TTC).

La décision est mise en attente de la proposition d'une autre entreprise.

2025-024 : DEVIS PC MAIRIE, PACK OFFICE ET ECRAN DE PROJECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Windows 10 prendra fin le 14/10/2025 et que le PC mairie ne dispose pas de la configuration minimale pour exécuter Windows 11, il est donc nécessaire de remplacer le PC et Pack Office, d'une part. D'autre part, l'écran de projection est cassé et a besoin d'être renouvelé. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition n°DE25030210 de l'entreprise ELECTRO SYSTEM d'un montant total de **1 321.58 € HT (1 585.90 € TTC)**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE l'achat d'un PC, du Pack Office et de l'écran de projection,

ACCEPTE le devis l'entreprise ELECTRO SYSTEM d'un montant total de **1 321.58 € HT (1 585.90 € TTC)**.

2025-025 : DEVIS TRANSFERT DES DONNÉES LOGICIEL MÉTIER

Dans le cadre du remplacement du PC mairie, M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise E-COLLECTIVITÉS, d'un montant de **125.00 € HT (150.00 € TTC)** pour le transfert de données du logiciel métier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le transfert de données du logiciel métier,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise E-COLLECTIVITÉS, d'un montant de **125.00 € HT (150.00 € TTC)**.

D2025-026 : ACHAT MUTUALISÉ D'UNE MEULEUSE

Concernant l'investissement d'une meuleuse pour le personnel technique, il est proposé de faire un achat groupé avec les communes de Chérancé et Mée, sous réserve de l'accord de leurs conseils municipaux. L'entreprise MARTIN HEULIN de Segré propose un devis pour un montant de **313.39 € HT (376.07 € TTC)**.

La commune de Saint Quentin les Anges sera organisateur et acheteur du projet.

Le prix restant à charge du matériel (déduction de la FCTVA) sera ensuite réparti comme suit

- 50% pour St Quentin,
- 30% pour Mée
- 20% pour Chérancé

selon les modalités fixées dans la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MARTIN HEULIN de Segré pour un montant de **313.39 € HT (376.07 € TTC)**.

- **ACCEPTE** la convention d'achat groupé avec les communes de Chérancé et Mée.

- **AUTORISE** M. Le maire à signer tous documents correspondant à l'achat d'une meuleuse.

D2025-027 : DEMANDE DE REMISE EXCEPTIONNELLE ARRHEES LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. THÉARD, habitant de la commune, qui a versé des arrhes d'un montant de 166 € pour la location de la salle de loisirs le 3 et 4 mai 2025. Pour cause d'annulation de l'évènement, M. THEARD demande une remise gracieuse des arrhes versés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

- **DÉCIDE** un remboursement exceptionnel des arrhes à hauteur de 50% à M. Alain THÉARD.

QUESTIONS DIVERSES

*Courrier de Mme PAILLARD : proposition de leg de sa collection de poupées à la commune pour stockage et exposition

*Stationnement intempestif rue de Beausoleil : proposition d'appliquer de la peinture jaune

*Prolongation du CDD agent technique jusqu'au 1^{er} juillet.

*Problèmes de mise en route du robot de tonte, un courrier sera adressé au fournisseur

*Propreté du Foyer des Jeunes lors de la Foulée des Anges : le foyer a été utilisé la veille de la course et n'a pas été nettoyé, un courrier sera adressé à la responsable et à ses parents.

*Par courrier en date du 05/05/2025, le théâtre de la Douve demande le renouvellement d'une partie des chaises. Le conseil valide le principe mais attend des précisions sur les modalités d'achat.

*Atelier Synergies Réseau des Collectivités le 14/10/2025 à 17h30 à la salle de loisirs. Les thèmes abordés porteront entre autres sur la gestion des déchets de taille suite à la fermeture du site de stockage route de Mée.

DATES A RETENIR :

*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025, à 19h30

La séance est levée à 23 h 30